

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE EN DATE DU 26 JUILLET 2021

Le vingt-six juillet deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Evelyne GEOFFRAY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Karl ALCOR, Monsieur François BERTIN, Madame Danielle CUCCHIARO, Madame Marie-Claude FAYARD, Madame Evelyne GEOFFRAY, Monsieur Jean-Marc GUERIN, Monsieur Bernard PHILIPPE, Madame Marie-Françoise TRICHARD, Monsieur Michel TRICHARD.

Absents excusés :

Madame Marine BONNET, Madame Catherine BRANCHE, Monsieur Jean-Benoît DE CHABANNES, Madame Agnès DUBOST, Monsieur Julien RUET, Monsieur Rémy VARICHON.

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers municipaux présents : 9
Nombre de Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 0
Nombre de Conseillers municipaux votants : 9

Date de convocation : 19 juillet 2021

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 3) Finances :
 - Décision modificative budgétaire n° 1 (budget principal)
 - Validation du devis pour la requalification paysagère des espaces sportif et de loisirs
- 4) Intercommunalité :
 - Mise en place de haies dans le cadre du marathon de la biodiversité : approbation et signature de la convention d'autorisation et de réalisation à passer avec la CCSB
 - Avis sur l'adhésion de la commune de Quincieux au SRDC
- 5) Comptes rendus des réunions de commissions et syndicats
- 6) Questions diverses

Madame Evelyne GEOFFRAY invite le Conseil municipal à délibérer selon l'ordre du jour.

1- Désignation du secrétaire de séance :

Madame Evelyne GEOFFRAY propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Michel TRICHARD est désigné secrétaire de séance.

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 28/06/2021 :

Madame Evelyne GEOFFRAY demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021 appelle des observations.

Aucun conseiller ne se manifestant pour prendre la parole, Madame Evelyne GEOFFRAY soumet ce procès-verbal au vote.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 9

Nombre de voix pour : 9

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021.

3- Finances

3-1- Décision modificative budgétaire n° 1 (budget principal) :

Madame Evelyne GEOFFRAY informe le Conseil municipal qu'une procédure de mise en sécurité du bâtiment cadastré en section A sous le n° 494 situé à Brouilly a été mise en œuvre. Un expert a été désigné par le tribunal administratif pour qu'il examine le bâtiment, dresse un constat de son état et propose des mesures de nature à mettre fin au danger.

Suite à son rapport, un arrêté de mise en sécurité d'urgence a été pris ordonnant les mesures indispensables pour faire cesser le danger (déconstruction des murs en terre de pisé situés au-dessus du plancher niveau comble, assurer la stabilité du bâtiment butonnage provisoire des façades ou installation d'un dispositif de tirants de chaînage des murs, protéger le bâtiment par bâchage ou une structure de couverture provisoire). Les mesures prescrites par l'arrêté n'ayant pas été exécutées dans le délai imparti, le Maire est chargé de les faire exécuter d'office, pour le compte des propriétaires défailants, et à leurs frais.

Des devis ont été établis en conséquence.

Elle propose de réunir les propriétaires fin août pour leur présenter les différents devis.

Elle ajoute également que s'agissant d'une opération pour compte de tiers, il convient de prendre une décision modificative pour ouvrir les crédits au budget principal 2021

Délibération du Conseil municipal :

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 12/04/2021 du Conseil municipal en date du 12 avril 2021 approuvant le budget principal pour l'exercice 2021 ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver pour l'exercice 2021, la décision modificative n° 1 du budget principal, arrêtée ainsi qu'il suit :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
4541 Travaux effectués d'office	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
4541/4541	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
4542 Travaux effectués d'office	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
4542/4542	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

3-2- Validation du devis pour la requalification paysagère des espaces sportifs et de loisirs :

Madame Evelyne GEOFFRAY présente le devis complémentaire transmis par Monsieur Samuel AURAY pour poursuivre la réflexion engagée pour la requalification paysagère des espaces sportifs et de loisirs (coût de l'étude : 1 200 €).

Le Conseil municipal propose de poursuivre le projet et de valider le devis.

4- Intercommunalité :

4-1- Mise en place de haies dans le cadre du marathon de la biodiversité : approbation et signature de la convention d'autorisation et de réalisation à passer avec la CCSB :

Délibération du Conseil municipal :

Madame le Maire rappelle aux membres présents que le Conseil municipal, lors de sa dernière séance en date du 28 juin 2021, a proposé d'adhérer au projet de création de haies dans le cadre du « Marathon de la biodiversité » lancé par la CCSB en 2017, dont l'objectif est de planter 42 kilomètres de haies et de restaurer ou créer 42 mares sur les 35 communes qui composent le territoire de la CCSB.

Ces infrastructures agroécologiques sont en effet essentielles pour préserver la richesse de la faune et de la flore. En outre, les réseaux de haies et de mares permettent d'améliorer la qualité de l'eau, de limiter le ruissellement des eaux et de favoriser leur infiltration dans le sol.

Le projet, cofinancé par la CCSB et les Agences de l'Eau, permet notamment aux propriétaires de parcelles publiques, naturelles ou agricoles (sans exploitants agricoles sur les parcelles) situés sur une zone prioritaire de bénéficier de travaux de création de haies et de création / restauration de mares.

La relation entre les partenaires est formalisée par une convention entre la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) et le propriétaire de la parcelle ou des parcelles concernées par le projet de création ou restauration de haies, dans laquelle les engagements de chacune des parties et les modalités financières sont clairement définis.

Il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ d'approuver le partenariat entre la CCSB et la commune d'ODENAS pour la réalisation de travaux de création de haies ;

- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'autorisation et de réalisation pour la création et la restauration de haies dans le cadre du « Marathon de la biodiversité » jointe à la présente délibération.

Le Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Vu la proposition de convention qui fixe les modalités de partenariat entre la CCSB et le propriétaire d'une ou plusieurs parcelle(s) pour la réalisation de travaux de création et de restauration de haies ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- APPROUVE le partenariat entre la CCSB et la commune d'ODENAS pour la réalisation de travaux de création de haies ;
- APPROUVE les termes de la convention d'autorisation et de réalisation pour la création et la restauration de haies dans le cadre du « Marathon de la biodiversité » proposée par la CCSB ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces utiles dans ce cadre.

4-2- Avis sur l'adhésion de la commune de Quincieux au SRDC :

Délibération du Conseil municipal :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune de QUINCIEUX a sollicité son adhésion individuelle au SRDC par délibération en date du 7 novembre 2020.

Le SRDC, lors de son dernier Comité syndical du 17 mars 2021, a accepté à l'unanimité l'adhésion de QUINCIEUX au syndicat.

Conformément à l'article 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du courrier en date du 02 juillet 2021 pour se prononcer sur la modification des statuts liée à l'adhésion d'une nouvelle collectivité.

Le Conseil Municipal ;

Entendu l'exposé de son Maire ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- EMET un avis favorable à l'adhésion de la commune de QUINCIEUX au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC) ;
- CHARGE Madame le Maire d'informer Monsieur le Président du SRDC du présent avis.

5- Comptes rendus des réunions de commissions et syndicats :

- Espaces Naturels Sensibles (rapporteur : Monsieur Bernard PHILIPPE) : en attente du compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée au mois de mai dernier.
- Commission Voirie, Hydraulique, Erosion (rapporteur : Monsieur Bernard PHILIPPE) :
 - o Travaux voirie : en attente des retours de certaines communes sur les devis établis par OXYRIA ; existence d'un nouveau revêtement plus écologique proposé par EIFFAGE : le bitume végétal.
 - o Travaux Hydraulique, Erosion : pas de travaux prévus sur les cours d'eau de la Commune.
- Commission Développement durable / Gestion des déchets (rapporteur : Monsieur Bernard PHILIPPE) :
 - o Projet d'implantation d'une recyclerie sur la Commune de LANCIE ;
 - o Mise en place d'une filière pour les huisseries ;
 - o Modification des horaires de certaines déchetteries ;
 - o Projet de mise en place de colonnes semi-enterrées pour la collecte des déchets sur les points d'apport volontaire ;
 - o Remplacement des colonnes aériennes en point d'apport volontaire de 4 m3 par des colonnes de 5 m3 ;
 - o Projet d'agrandissement d'une déchetterie ;
 - o Gestion des biodéchets avec mise en place de composteurs partagés comme à CHARENTAY, JULLIÉ ou VILLIÉ-MORGON.
- Syndicat Intercommunal Mixte des eaux du centre Beaujolais (rapporteur : Madame Evelyne GEOFFRAY) – réunion du 20/07/2021 :
 - o Présentation du rapport annuel du délégataire du réseau d'eau potable SUEZ pour l'année 2020 (de gros efforts sont réalisés pour avoir moins de pertes en eau, 8 772 clients desservis, prix de l'eau 2,93567 € TTC/m3) ;
 - o Madame Evelyne GEOFFRAY a remercié le syndicat pour le traitement des dossiers de Monsieur et Madame BOUCHARLAT, et de Monsieur JUBAN et Madame LUSSIANA.
 - o Projet d'implantation d'une usine de décarbonatation : le syndicat ne dispose pas aujourd'hui du foncier.
 - o Renouvellement du marché de maîtrise d'œuvre des travaux du syndicat : l'offre du cabinet MERLIN a été retenue.

6- Questions diverses

- Zone artisanale : Monsieur François BERTIN projette à l'écran le plan de masse du projet de création d'une zone artisanale au lieudit Garanches (phase AVP). Demander au bureau d'études de modifier l'implantation du bâtiment situé à droite en entrant dans la zone et de le positionner plus près de la route de Charentay pour ne pas voir au bord de la route le matériel entreposé.
- Bâtiments : Monsieur François BERTIN fait un point sur les bâtiments :

- Le mur extérieur de l'école a été rejointé.
 - L'entreprise JSM est intervenue pour réparer une fuite sur la toiture du local du Comité des fêtes (fuite due à un vol de tuiles).
 - Le portail des jeux de boules devrait être posé cette semaine.
 - Les travaux d'isolation acoustique dans la grande salle de la structure EAJE La Galipette ont commencé ce jour.
 - Les abat-sons de l'église n'ont toujours pas été changés par l'entreprise HORN. Demander un autre devis.
 - Se rapprocher de Monsieur Malik HECHAÏCHI, Président du SYDER, pour le renforcement de la charpente de la toiture de l'école en vue de l'implantation de panneaux photovoltaïques. Monsieur Michel TRICHARD se charge de ce dossier.
- Matériel : Monsieur Michel TRICHARD informe le Conseil municipal que le nouveau tracteur est prêt à être livré avec une prise en main par l'équipe technique prévue le 04/08/2021. Voir avec GROUPAMA pour l'assurance.
Mettre en vente l'ancien tracteur (prix fixé 8 000 €).
- Etang de Creigne (rapporteur : Monsieur Bernard PHILIPPE) : avec les fortes pluies, des travaux sont nécessaires pour désensabler le pont vers l'étang de Creigne.
Une réunion est prévue le 02/08/2021 à 14H30 sur place avec les propriétaires concernées et la société de pêche.
- Voirie (rapporteur : Monsieur Bernard PHILIPPE) :
- Les travaux chiffrés par la société OXYRIA en charge de la MOE de la voirie communautaire, ont été réalisés (reprise des 5 grilles d'eaux pluviales sur la rue du Beaujolais, réfection de la route du Conroy sur la partie haute et de la route de la Folie en partie basse).
- Monsieur Bernard PHILIPPE a demandé à OXYRIA d'avoir des devis plus précis détaillant les coûts estimatifs pour chaque opération demandée afin de pouvoir répondre aux citoyens.
- Un arrêté du Département du Rhône réglementant temporairement la circulation sur la RD 43^E a été pris en date du 06/07/2021 pour effectuer des travaux de curage de fossés pour la période du 07/07 au 23/07/2021.
 - Des travaux de curage de fossés seront à reprogrammer, notamment route de la Chaize.
 - Une rencontre est prévue avec Monsieur ALLIX du Service Voirie Nord du Rhône pour gérer le problème de déversement des eaux de ruissellement sur la RD 43 vers le virage du Moulin Favre.
- Assainissement collectif (rapporteur : Monsieur Bernard PHILIPPE) : Monsieur Bernard PHILIPPE a fixé un rendez-vous avec Monsieur MARTIN de la société SOGEDO pour définir les travaux et actions à réaliser sur le réseau assainissement et les stations d'épuration.
Programmer le curage des dessableurs de Brouilly et du Ruisseau Péterel.

- Poteaux incendie (rapporteur : Monsieur Bernard PHILIPPE) : Monsieur Bernard PHILIPPE a contacté la société PINEL pour faire une visite des poteaux incendie. Un devis de réparation a été établi pour la remise en état des poteaux incendie n° 38 (rue de la Jardinière) et n° 39 (rue Emile Bender).
Il a également relancé Monsieur FARGEOT de la société SUEZ pour la réalisation des travaux de reprise du trottoir route de Charentay devant le cabinet d'ostéopathie.
- Locations (rapporteur : Madame Evelyne GEOFFRAY) : le logement Nord de l'école a été reloué le 24/07/2021. Des travaux de réfection de la salle de bains et du sol de la cuisine ont été réalisés avant d'être reloué.
- Cimetière (rapporteur : Madame Danielle CUCCHIARO) : la société MUNIER est intervenue le 20/07/2021 pour réaliser les prises de cote en vue de l'extension du columbarium.
Il convient également de réaménager le jardin du souvenir qui n'est plus aux normes (réalisation d'une fosse avec une grille dessus).
En attente du projet en 3D et de la proposition chiffrée.
- Manifestation (rapporteur : Madame Evelyne GEOFFRAY) : Suite aux nouvelles mesures décidées par la Préfecture (prévoir de la rubalise, contrôle à l'entrée du pass sanitaire), la décision est prise d'annuler la séance de cinéma en plein air initialement prévue le 06/08/2021
L'information sera mise en ligne sur le site internet de la commune.
- Ecole (rapporteur : Madame Evelyne GEOFFRAY) : attente d'une proposition en septembre d'un projet artistique (spectacle) par Madame Cathy DESCOMBES, coordinatrice éducation artistique et culturelle auprès de la CCSB.
- Déclaration d'intention d'aliéner (rapporteur : Madame Evelyne GEOFFRAY) : renonciation à préempter la parcelle de terrain C 692 située 450 route de Charentay.
- Madame Evelyne GEOFFRAY propose au Conseil municipal de prévoir une sortie avec visite de l'Hôtel du département ou celui de la région plus un repas.
- Affiches villages Mont Brouilly (rapporteur : Madame Françoise TRICHARD) : programmer une nouvelle réunion fin août – début septembre pour finaliser le projet d'affiches et cartes postales des 6 villages associés au « Mont Brouilly ».
- Salle du Paradis : les espaces extérieurs de la salle Paradis méritent d'être entièrement réaménagés. Demander l'établissement d'un devis (vu avec Monsieur Samuel AURAY).
- SYDER (rapporteur : Monsieur Michel TRICHARD) :
 - o Electricité : prévision d'une forte hausse du prix de l'électricité.
Il est décidé de faire une demande auprès du SYDER pour changer les ampoules des lampadaires de l'éclairage public.
 - o Borne IRVE : la consommation d'une borne rapide est estimée à 5 000 €. Le prix reste à affiner. En attente du devis d'ENEDIS pour le raccordement.

Prochaines réunions :

- Conseil municipal le 30/08/2021 à 20H00 en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, Madame Evelyne GEOFFRAY lève la séance du Conseil municipal à 22H50.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Evelyne GEOFFRAY

